



CAIN LAMARRE

PRÈS POUR ALLER LOIN | CAINLAMARRE.CA

JOURNÉES STRATÉGIQUES

CONSTRUCTION AVEC UN DONNEUR D'OUVRAGE PUBLIC ET PARAPUBLIC AU QUÉBEC

KARINE BOIES, AVOCATE ET ASSOCIÉE

KARINE.BOIES@CAINLAMARRE.CA

ROXANNE TREMBLAY, AVOCATE

ROXANNE.TREMBLAY@CAINLAMARRE.CA

28 MARS 2023



CAIN LAMARRE

PRÊS POUR ALLER LOIN | [CAINLAMARRE.CA](https://www.cainlamarre.ca)

PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Qu'est l'économie circulaire?
2. Les considérations pour le secteur de la construction;
3. Les freins et les leviers à l'économie circulaire dans le secteur de la construction.

INTRODUCTION

Au Québec, seulement en 2018, le secteur de la construction, rénovation et démolition de bâtiments a produit plus de 2 986 000 tonnes de résidus

(source : Recyc-Québec, *Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec*)

- Les résidus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) peuvent provenir des chantiers d'infrastructures routières (pierres concassées, béton, enrobé bitumineux, etc) ou encore du bâtiment (gypse, bois, fenêtres, etc.)

INTRODUCTION

- Ces résidus auraient pu être réduits en amont, ils peuvent également être d'intérêts pour le projet lui-même ou pour d'autres projets de construction.
- Dans un contexte d'approvisionnement public et dans la dynamique des chantiers de construction, il peut être difficile de considérer ou d'intégrer l'économie circulaire;
- La présente présentation se veut une occasion de vous y intéresser et de vous sensibiliser sur les considérations à garder à l'esprit lors de la planification et de la rédaction des documents contractuels;

SECTION 1

QU'EST-CE QUE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

DÉFINITION

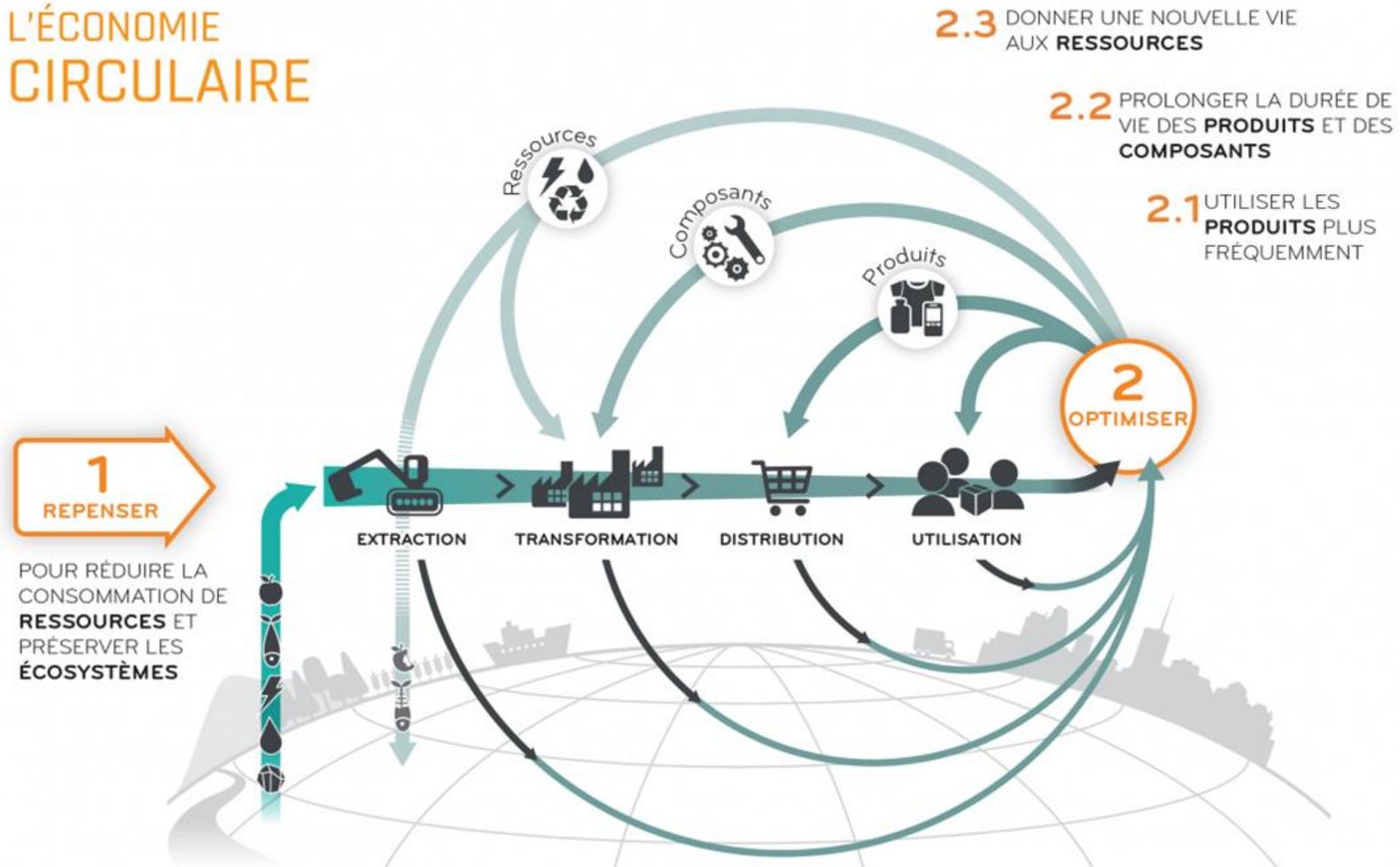
Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

- Il s'agit d'un nouveau modèle économique qui vise à optimiser l'utilisation des ressources naturelles tout en réduisant les dommages causés à l'environnement :

« Un système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités. »

Définition tirée du Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire : <https://www.quebeccirculaire.org/static/Enjeux-et-definition.html>

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



1 REPENSER
 POUR RÉDUIRE LA
 CONSOMMATION DE
RESSOURCES ET
 PRÉSERVER LES
ÉCOSYSTÈMES

DÉFINITION

Les objectifs de l'économie circulaire

- Les principaux objectifs de l'économie circulaire sont les suivants :
 - Repenser les modes de production et de consommation afin d'extraire moins de ressources et de protéger les écosystèmes;
 - Optimiser l'utilisation des ressources qui circulent en :
 - Utilisant davantage les produits;
 - Prolongeant la durée de vie des produits;
 - Donnant une nouvelle vie aux ressources, en fin de vie.

STRATÉGIES

Les douze stratégies de l'économie circulaire

Stratégie	Définition	Exemple
Écoconception	Considérer les impacts environnementaux dès la conception d'un bien	Favoriser les produits sans emballage; Concevoir des biens sans obsolescence programmée
Consommation et approvisionnement responsables	Réduire la consommation à la source	Privilégier l'achat de produits durables à long terme et réparables
Optimisation des opérations	Optimiser toutes les étapes de production d'un bien	Utiliser des technologies qui réduisent la consommation de matières premières – bâtiments écoénergétiques – net zéro
Économie collaborative	Modèle économique où les consommateurs partagent ou échangent des biens	Encourager la symbiose industrielle où les extrants d'une entreprise peuvent servir d'intrants à d'autres entreprises
Location	Maximiser l'usage d'un bien	Location d'outils mis à la disposition des entreprises
Entretien en réparation	Prolonger la durée de vie d'un bien	Favoriser la réparation d'un bien au lieu d'en acheter un nouveau

STRATÉGIES

Les douze stratégies de l'économie circulaire

Stratégie	Définition	Exemple
Don et revente	Remettre en circulation un bien	Revente de matériaux dans les quincailleries de réemploi
Reconditionnement	Remettre à neuf un bien	Reconditionner des équipements
Économie de fonctionnalité	Vendre l'utilisation d'un bien au lieu d'un produit. Le propriétaire conserve la responsabilité d'assurer la fin de vie des produits.	Offrir un service de pneumatiques au lieu de vendre les pneus.
Écologie industrielle	Optimiser l'utilisation des ressources en favorisant la synergie	Favoriser la synergie de mutualisation où plusieurs entreprises coordonnent leurs besoins en ressources (ex.: centrale thermique d'Énergir au Centre-ville de Montréal)
Recyclage et compostage	Récupérer la matière résiduelle	Composter et recycler les résidus des chantiers de construction (ex. : litière de gypse dans le secteur agricole)
Valorisation	Obtenir un nouveau bien à partir de la matière résiduelle	Valoriser la pierre concassée retirée d'un chantier pour un autre chantier

AVANTAGES

Les avantages de l'économie circulaire

- L'optimisation de l'utilisation des ressources;
- La réduction des déplacements;
- La durabilité des produits;
- L'innovation en créant des biens mieux conçus et durables;
- La création d'emplois locaux;
- La stimulation de l'économie locale;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre et des impacts environnementaux.

AVANTAGES

Les avantages de l'économie circulaire dans le domaine de la construction

- Créer des bâtiments qui ont un impact positif sur l'environnement;
- Réduire la quantité de déchets à enfouir;
- Favoriser l'économie locale;
- Réduire le coût des matériaux pour construire;
- Solution à la pénurie de matériaux;
- Réputation de l'entreprise.

Pour une lecture à ce sujet : [How to Construct Buildings That Have a Positive Impact on Climate and Biodiversity - Scientific American \(ampproject.org\)](https://www.ampproject.org)

SECTION 2

LES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

LES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

- Le cadre législatif n'est pas encore suffisamment adapté pour intégrer l'économie circulaire et les contrats publics et parapublics de construction n'y échappent pas;
- D'une part, le cadre plus strict d'octroi des contrats publics et parapublics ne favorise pas forcément son intégration quoique cela s'améliore;
- D'autre part, des externalités au cadre légal en matière contractuelle peuvent freiner l'innovation en cette matière.

LES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Le cadre légal et ses enjeux

- Les organismes publics doivent suivre les règles d'appels d'offres pour les contrats d'approvisionnement, de services ou de travaux de construction lorsque la dépense est égale ou supérieure au seuil minimal d'appel d'offres public (*article 10 de la Loi sur les contrats des organismes publics* (« LCOP ») (RLRQ, c. C-65.1));
 - Les seuils minimaux d'appel d'offres publics sont déterminés par les accords de libéralisation des marchés publics;

Tableau synthèse des seuils minimaux d'appel d'offres publics :

https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/faire_affaire_avec_etat/cadre_normatif/accords/tab_synthese_seuils_accords.pdf

- Pour les municipalités, le seuil minimal d'appel d'offres publics est de **121 200 \$**;
- En bas de ces seuils, il est plus facile de poser des exigences, mais les seuils monétaires et le principe du plus bas soumissionnaire conforme sont limitant;
- Il y a de l'espoir;

LES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Le cadre légal et ses enjeux

- En 2022, le projet de loi 12 a introduit à la **LCOP** de nouvelles dispositions en matière de développement durable afin de promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics;
- Voir également la Stratégie gouvernementale des marchés publics du gouvernement du Québec, visant notamment à stimuler l'innovation québécoise en appuyant financièrement la recherche et le développement de solutions innovantes :
 - Les stratégies de l'économie circulaire peuvent faire partie des solutions innovantes à développer.
 - Pour plus d'information à ce sujet : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/SSMP/marches-publics/SSMP_Strategie_marches_publics.pdf

LES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Le cadre légal et ses enjeux

- L'article 14.7 **LCOP** vise à faire évoluer les règles contractuelles et prévoit l'inclusion dans les contrats et les documents d'appel d'offres des conditions relatives au caractère responsable de l'acquisition sur le plan environnemental, social ou économique :

Article 14.7 « *Dans un souci d'amélioration constante, un organisme public doit privilégier l'inclusion, dans les documents d'appel d'offres ou le contrat, selon le cas, d'au moins une condition relative au caractère responsable de l'acquisition, sur le plan environnemental, social ou économique.*

Une telle condition peut notamment prendre la forme d'une condition d'admissibilité, d'une exigence technique, d'un critère d'évaluation de la qualité ou d'une marge préférentielle.

Un organisme public doit consigner les circonstances ou les motifs considérés s'il n'inclut pas une telle condition dans les documents d'appel d'offres ou le contrat, selon le cas. (dernier alinéa non en vigueur en date des présentes) » (nos soulignements).

LES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Quelques pistes pour intégrer l'économie circulaire dans les chantiers

- Les organismes publics et parapublics peuvent adopter des exigences de conformité ainsi que des critères objectifs d'évaluation relatifs à l'économie circulaire dans leurs documents d'appels d'offres;
- De tels critères peuvent se retrouver notamment dans des contrats d'achat de biens, d'exécution de travaux de construction et d'obtention de services;

LES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Quelques pistes pour intégrer l'économie circulaire dans les chantiers

- La durée de vie des biens et leur réparabilité:
 - Enjeux : S'assurer de la disponibilité et de l'accessibilité de ces biens;
 - Solution : Choisir et concevoir un projet en fonction du cycle de vie des matériaux
- La gestion des déchets générés sur un chantier:
 - Enjeux : Où s'en vont les déchets générés ?
 - Solution : Déconstruire plutôt que démolir (ex.: Ville de Vancouver – règlement de démolition);
 - Solution : Établir des échéanciers et prévoir une gestion en amont et un tri des matières résiduelles;
 - Solution : Favoriser la valorisation des matières résiduelles, fixer des exigences de performance en terme de récupération et valorisation;
 - Solution : Exiger la traçabilité des déchets comme en matière de sols contaminés.

LES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

- Exemples de critères relatifs à la qualité en lien avec l'économie circulaire (suite) :

- L'utilisation de matériaux recyclés:
 - Enjeux : Garantir la qualité de l'ouvrage et sa sécurité;
- La mise en place de technique de construction à faible émission de gaz à effet de serre;
ex. : Brique Recyc (1000 pi² de briques recyclées éviteraient 59 tonnes de gaz carboniques, source : Le Devoir, le 14 août 2022)
- Le partage des ressources utilisées :
 - Solution : Favoriser la synergie de mutualisation entre les entreprises avoisinantes.

Pour plus d'information à ce sujet : (https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/plainte_gestion_contractuelle/gestion_contractuelle/GUI_PEX_CriteresQualite.pdf)

LES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Les externalités à considérer dans la planification de projet

- L'intégration de l'économie circulaire engendrent d'autres enjeux accessoires en matière de gestion contractuelle, notamment :
 - L'ajustement de l'échéancier des travaux;
 - Les coûts de travaux plus élevés
 - L'équivalence de certains produits/matériaux ou encore leur certification;
 - Le partage et le transfert de responsabilité;
 - La planification et surveillance accrue;
 - La disponibilité du marché et des débouchés pour la valorisation des matières;
 - La législation en environnement.

LES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Les externalités à considérer dans la planification de projet

- Un exemple d'externalités résultant de la législation environnementale : de façon générale, la valorisation des matières résiduelles est assujettie à une autorisation ministérielle du MELCCFP (art. 22, al. 1, paragr. 8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE));
- Certaines activités de valorisation peuvent bénéficier d'une déclaration de conformité (risque faible) ou d'une exemption (risque négligeable) en vertu du *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement* (ci-après le « REAFIE »), mais ils sont assujetties à des exigences particulières pouvant avoir une incidence importante sur la planification des méthodes de travail, l'échéancier, les transferts de risques et les coûts;

LES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Les externalités à considérer dans la planification de projet

À titre d'illustration :

Article 287 REAFIE : « *Est exempté d'une autorisation en vertu de la présente section, le stockage de matières résiduelles triées et prêtes pour le réemploi effectué à des fins commerciales ou philanthropiques ou effectué par une municipalité, lorsque ces matières sont les suivantes:*

1° des matériaux de construction usagés déjà triés, tels que des portes et fenêtres, des moulures, des éviers, des baignoires et autres accessoires de plomberie, des planchers de bois franc et d'autres pièces de bois non traité;

2° des objets domestiques tels que des vêtements, des textiles, des électroménagers, des appareils électriques ou électroniques, des articles de cuisine, des meubles, des jouets, des livres et des articles de sport.

Les matières visées au paragraphe 2 du premier alinéa doivent être stockées à l'abri des intempéries.

LES CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Les externalités à considérer dans la planification de projet

Autre illustration :

- Le REAFIE prévoit des exemptions ou des déclarations de conformité pour certains cas de réutilisation de « matières granulaires résiduelles » (entre autres les pierres concassées, béton, résidus d'enrobés bitumineux);

Par exemple : art. 284 REAFIE – Usage de pierres concassées résiduelles d'un chantier à un autre pour aménager des voies de circulation

- Ces cas particuliers exigent tout de même le respect de plusieurs conditions telles qu'une caractérisation (pouvant aller jusqu'à une phase I (préliminaire)) de la matière de la catégorie (Règlement sur la valorisation des matières résiduelles) et limite l'usage en fonction .

SECTION 3

FREINS ET LEVIERS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

LABORATOIRE D'ACCÉLÉRATION EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- L'équipe de Cain Lamarre participe au Laboratoire d'accélération en économie circulaire, dans le secteur de la construction du Centre d'étude et de recherches intersectorielles en économie circulaire de l'ÉTS;
- Quelques mots sur le Laboratoire d'accélération en économie circulaire, dans le secteur de la construction :
 - Mission : « Démontrer, par des projets d'expérimentation innovants et cocréés avec les parties prenantes, comment intégrer puis généraliser des stratégies d'économie circulaire dans le secteur de la construction au Québec. » (source : CERIEC)
 - Moyens : Mettre en place des projets d'expérimentation innovants et cocréés avec les parties prenantes (actuellement 15 projets).

Source : https://www.etsmtl.ca/getmedia/71905db9-f7a1-414e-b1f6-7274e2e51365/APR_LabCo_Avril_2022_guide_v3

LABORATOIRE D'ACCÉLÉRATION EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Une réforme législative afin de doter le Québec d'un cadre réglementaire favorisant le réemploi et la valorisation des résidus de CRD

Porteurs du projet

Cain Lamarre : Prénom
Me Karine Boies,
Me Dominique Delisle,
Me Roxanne Tremblay

Partenaires techniques

MELCC : 3 expertes techniques,
Gaëlle Triffault-Bouchet,
Martine Lanoie, Mélanie Plourde
ENAP : Fanny Tremblay-Raciot,

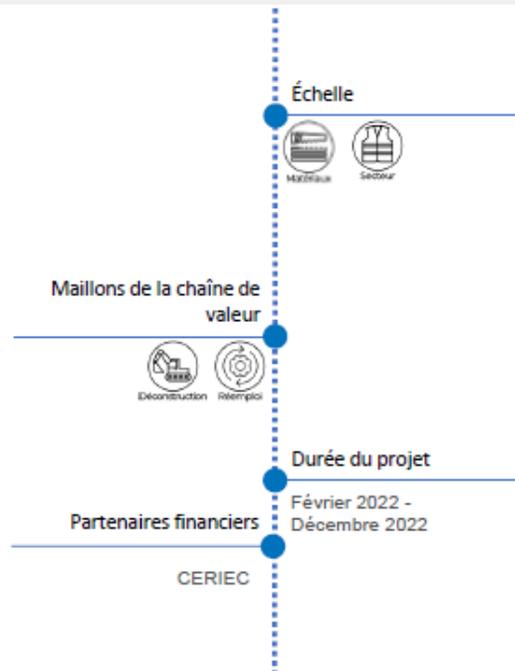
Stratégies d'économie circulaire

Valorisation Bernardin : Gilles Bernardin,
ABQ : Luc Bédard,
Un expert en toxicologie: à confirmer

Description

Au Québec, le secteur de la construction, rénovation et démolition de bâtiments a produit plus de 2 986 000 tonnes de résidus en 2018. La législation provinciale considère les résidus de la construction comme étant de la matière résiduelle, alors que certains matériaux pourraient être remis en circulation à la fin de leur vie utile.

Le présent projet vise à proposer au gouvernement du Québec des nouveaux incitatifs et des nouvelles normes réglementaires environnementales en application du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (RLRQ, r. 17.1), notamment au sujet de la matière résiduelle. Cette réforme législative proposée vise à faciliter la remise en circulation des matériaux de construction, rénovation et déconstruction, à toutes les étapes de leur cycle de vie, et ce, tout en préservant la qualité de l'environnement.



Objectifs

- Proposer au gouvernement du Québec des recommandations de nouveaux incitatifs et de nouvelles normes réglementaires afin de modifier le cadre juridique environnemental applicable pour le réemploi et la valorisation des matériaux de construction, en se basant sur des exemples réels pour lesquels les normes suggérées auraient permis ou favorisé la circularité des matériaux.

Livrables principaux

- Analyse du cadre juridique provincial.
- Études de cas auprès des personnes clés œuvrant dans le domaine de la construction, réemploi et valorisation.
- Rapport contenant les recommandations et les pistes de solutions élaborées.

FREINS PRÉLIMINAIRES À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- À titre préliminaire, les freins potentiels à l'économie circulaire, dans le secteur de la construction sont les suivants :
 - Les définitions très larges de la *Loi sur la qualité de l'environnement* :
 - Matières résiduelles;
 - Valorisation de matières résiduelles.
 - L'absence d'un cadre légal imposant de meilleures pratiques;
 - Le coût trop faible de l'enfouissement;
 - L'assurabilité de certains projets;
 - Le manque de connaissance en lien avec des technologies ou des projets innovants;
 - Les délais requis à la planification et à l'exécution du chantier.

LEVIERS PRÉLIMINAIRES À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- À titre préliminaire, les leviers potentiels à l'économie circulaire, dans le secteur de la construction sont les suivants :
 - La déclaration de conformité (risque faible) et les activités exemptées (risque négligeable) des autorisations ministérielles;
 - La volonté des acteurs de favoriser la valorisation des résidus du secteur de construction, rénovation, démolition;
 - La responsabilité élargie des producteurs :
 - Principe : Exiger aux producteurs à valoriser les produits qu'ils mettent en marché;
 - But : Réduire la quantité de matières résiduelles à éliminer.

CONCLUSION

Intégrer l'économie circulaire dans le secteur de la construction : **Oui, c'est possible...** Même dans le secteur public et parapublic.

Comme une tonne de briques dans l'économie circulaire

[Accueil] / [Économie]



Photo: Marie-France Coallier Le Devoir Maçonner

Dans le cadre du déménagement de son siège social à Québec en 2013-2014, RECYC-QUÉBEC a misé sur le réemploi et l'utilisation de matériaux à contenu recyclé, à l'aide de la firme d'architecte Coarchitecture et de l'entrepreneur Dgesco Construction. L'intégration de portes provenant de la démolition d'une clinique de santé, la transformation de portes-patio en fenêtres intérieures et l'utilisation de peinture recyclée font partie des actions posées. Celles-ci ont nécessité des ajustements de la part des exécutants, mais leur réalisation a pu se faire à un coût avantageux.

MONTONI 14 574 abonnés
4 j. ●

18 mars, journée mondiale du recyclage ♻️ // Chez MONTONI, nous intégrons des critères environnementaux et sociaux dans la façon dont nous développons tous nos projets. Avec nos fournisseurs, nous collaborons afin de mettre en œuvre des solutions respectant la hiérarchie suivante: réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation.

Par exemple, pour le projet de redéveloppement de l'ancienne brasserie Molson, un plan de gestion des résidus de construction et de démantèlement a été mis en place afin de mettre de l'avant des pratiques durables. En voici les différentes étapes :

- 1 Tri des matériaux de démantèlement à la source
- 2 Les matériaux sont ensuite acheminés dans des sites pour revalorisation
- 3 Jusqu'à présent, près de 90 % de ces matériaux résiduels ont été recyclés

Nous nous assurons d'adapter notre plan de gestion des résidus aux différentes phases du projet !

Group
Fond
FTC

#

un.ccnq INFOLETTRE

Déconstruire pour mieux bâtir

Chantier de rénovation du pavillon principal de l'Université du Québec à Chicoutimi : au lieu de mettre tous les déchets dans la poubelle, ils sont triés et réutilisés. ©Guillaume Roy

RECYC-QUÉBEC Québec

PÉRIODE DE QUESTIONS

MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes précision supplémentaires.

Me Karine Boies

karine.boies@cainlamarre.ca

Me Roxanne Tremblay

roxanne.tremblay@cainlamarre.ca



MERCI

PRÈS POUR ALLER LOIN | [CAINLAMARRE.CA](https://cainlamarre.ca)